Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:287309-2012:TEXT:FR:HTML

F-Paris: Services de restaurant et services de personnel en salle
2012/S 174-287309

Concession de travaux publics

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Mairie de Paris
17 boulevard Morland
À l'attention de: Mme la sous-directrice des partenariats public-privé
75004 Paris
FRANCE
Téléphone: +33 142762252
E-mail: DF-pavillonroyal@paris.fr
Fax: +33 142762170

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

1.3) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

1.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du contrat de concession

II.1) **Description de la concession**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**

Convention d'occupation du domaine public – concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Pavillon Royal ».

II.1.2) **Type de contrat et lieu d'exécution des travaux**

Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur

Code NUTS FR101

Site ou lieu d'exécution principal Pavillon Royal, situé route de Suresnes, face au Grand Lac au Bois de Boulogne, 75016 Paris, FRANCE.

II.1.3) **Description succincte du contrat de concession:**

— Dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public – concession de travaux, et dans le respect des orientations pour l'aménagement durable des bois parisiens approuvés par le Conseil de Paris par délibération des 8 et 9.7.2002 et de la réglementation applicable en site classé au titre des Codes de l'environnement et du patrimoine, l'occupant rénovera et exploitera un établissement à usage de restaurant avec activités de réceptions, situé dans le bois de Boulogne, route de Suresnes, face au Grand Lac à Paris 16ème arrondissement,
— Le candidat devra s'engager à réaliser le programme de travaux suivant:
— Pour le bâtiment principal: la mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité conformément à la loi du 11 février 2005, avant le 1er janvier 2015 (ascenseur, sanitaires etc.); la mise en conformité des installations électriques; l'amélioration thermique du bâtiment; le remplacement des ardoises et zinguerie de la fausse toiture, la peinture des menuiseries anciennes et autres éléments en bois; l'intégration des équipements de refroidissement, sorties de ventilation ou extraction; la végétalisation des toitures de l'extension; le ravalement du bâtiment; la réfection générale des peintures et revêtements muraux des locaux à usage du personnel et des locaux techniques; le remplacement des canalisations en plomb,
— Pour le bâtiment annexe dit « haricot »: la mise aux normes des bâtiments en matière d'accessibilité conformément à la loi du 11.2.2005, avant le 1.1.2015 (sanitaires etc.); la mise en conformité des installations électriques; l'amélioration thermique du bâtiment; le ravalement du bâtiment; la réfection générale des peintures; le remplacement des canalisations en plomb,
— Pour l'aménagement des espaces extérieurs: la mise aux normes en matière d'accessibilité conformément à la loi du 11 février 2005, avant le 1.1.2015 (marquage au sol des emplacements de stationnement, matérialisation des emplacements et cheminements destinés aux PMR etc.), traitement des zones de circulation et de stationnement incluant une perméabilisation du sol, traitement des clôtures et palissades, traitement des espaces paysagers (mise en valeur des arbres et végétaux existants, plantations nouvelles etc.).
Le candidat pourra également proposer tous les investissements qu'il jugerait nécessaires pour assurer l'exploitation du lieu.
La ville de Paris ne participera pas au financement de ces investissements et n'assumera pas la maîtrise d'ouvrage. Cette charge incombera à l'occupant, qui assumera le risque de l'opération. L'occupant assurera seul la direction technique des travaux et aura à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement, d'entretien, de réparation ou de construction liées aux biens, objets du futur contrat.
A l'issue du contrat, l'intégralité des ouvrages et aménagements résultant des travaux réalisés par l'occupant deviendra la propriété de la ville de Paris, sans que le cocontractant ait droit à une quelconque indemnité.
L'occupant bénéficiera du droit d'occuper et d'exploiter le site de manière privative selon des modalités qu'il aura définies. L'occupant aura la faculté de contracter avec un ou plusieurs sous-occupants, sous réserve de l'agrément de la ville de Paris.
La durée envisagée pour le contrat est de 10 ans, elle pourra être étendue à 12 ans si les investissements le nécessitent.
L'occupant devra verser une redevance à la ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine municipal. Cette redevance annuelle ne pourra être inférieure à 334 000 EUR HT.
L'occupant devra fournir des garanties assurant la bonne exécution du contrat.
Le contrat sera soumis aux règles relatives aux concessions de travaux énoncées aux articles L1415-1 à L1415-9 et R1415-1 à R1415-10 du code général des collectivités territoriales.

II.1.4) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
55300000, 45000000

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

La parcelle faisant l'objet de la présente consultation, dont l'emprise totale est évaluée à 5 300 m² environ comprend:

Un bâtiment principal dit « Pavillon Royal » d'une surface hors œuvre nette totale de 2 300 m² environ, comprenant:

— sous-sol: 600 m²,

— Rez-de-chaussée: 900 m²,

— 1er étage: 600 m² + 200 m² de terrasse,

— 2ème étage: 180 m².

Un bâtiment annexe dit « haricot » d'une surface hors œuvre nette totale de 400 m² environ, comprenant:

— Rez-de-chaussée: 200 m²,

— 1er étage: 200 m².

Les surfaces mentionnées dans la présente section sont indicatives.

Des espaces extérieurs (terrasse, aménagements paysagers, stationnement pour 60 à 70 véhicules).

II.2.2) **Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers:**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises et devront s'engager à créer une société dédiée pour l'exécution du contrat. Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.

Les dossiers de candidature, rédigés en français, devront comprendre pour chaque candidat et, en cas de groupement, pour chaque membre du groupement:

— Son nom, sa forme juridique, sa raison sociale,

— La liste des dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager le candidat,

— Son numéro d'immatriculation au registre du commerce (ou toute pièce équivalente pour les sociétés étrangères),

— Si l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Chaque candidat devra également produire:

— Une lettre de candidature valant, le cas échéant, habilitation du mandataire par les autres membres du groupement, cette lettre de candidature devra indiquer les coordonnées téléphonique du candidat ainsi qu'une adresse courriel.

Le candidat certifiera que les renseignements fournis sont exacts.

Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire:

— la liste exhaustive des entreprises qui lui sont liées au sens du III de l'article 12 de l'ordonnance n° 2009-864 du 15.7.2009 relative aux concessions de travaux publics,

— les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

— une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-2, L 5212-5 et L 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France,

— une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une des interdictions de soumissionner prévues à l'article n° 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005 et qu'il n'a pas été condamné au titre du 5° de l'article L 131-39 du code pénal, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
Les certificats ou documents délivrés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.
Les candidats pourront utiliser les formulaires relatifs aux marchés publics pour la constitution de leur dossier administratif.

III.1.2) **Capacité économique et financière**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir:
— le montant et la composition de son capital,
— les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos accompagnés des liasses fiscales et de leurs annexes.
Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.
Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières.

III.1.3) **Capacité technique**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire:
Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à exploiter de l'établissement.
A ce titre devront être précisés:
— Les noms des prestataires ou partenaires que le candidat prévoit de s'adjoindre le cas échéant,
— Les références et qualifications attestant de la capacité du candidat ou de ses prestataires ou de ses partenaires à assurer l'exploitation du site.
Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à réaliser les travaux.
A ce titre devront être précisés:
— Les noms et références du ou des maîtres d'oeuvre et paysagiste que le candidat prévoit de s'adjoindre,
— Les références et qualifications attestant de la capacité du candidat à assurer la conduite des travaux.
Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

Section IV: Procédure

IV.1) **Critères d'attribution:**
A l'expiration du délai de réception des offres, les propositions formulées par les candidats seront examinées.
Seront pris en compte les critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance:
— L'intérêt et la cohérence d'ensemble du projet d'exploitation, en fonction de son attractivité et de sa capacité à contribuer à la mise en valeur du site,
— Le montant et le mode de calcul de la redevance sur chiffre d'affaires,
— La qualité des propositions architecturales et patrimoniales,
— Le niveau et les conditions de financement du projet.

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

IV.2.2) **Date limite de présentation des candidatures**
Date: 9.11.2012 - 16:00

IV.2.3) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures**
français.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**
Consultation en 2 temps:
1ère phase: dépôt des candidatures
Les candidatures doivent être déposées ou réceptionnées avant la date et l'heure limites à l'adresse spécifiée au I.1 du présent avis sous pli cacheté.
Le pli devra porter la mention suivante: "candidature pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé "Pavillon Royal" et être revêtu de la mention "ne pas ouvrir".
Les candidatures incomplètes, c'est-à-dire celles ne comprenant pas tous les documents exigés dans la section III du présent avis, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans un délai de 48h à compter de l'envoi par courriel de la demande par le pouvoir adjudicateur.
Seront déclarées irrecevables les candidatures ne présentant pas de références et garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour démontrer leur capacité à exécuter correctement le contrat.
2ème phase: dépôt des offres.
La ville de Paris adressera à partir du 10.12.2012 aux candidats retenus un dossier de consultation, sur la base duquel ils devront formuler leurs propositions pour l'exploitation du Pavillon Royal.
Le délai de réception des offres sera fixé au minimum à 52 jours suivant la date d'envoi du dossier de consultation. Le délai de réception des offres tient compte des visites sur les lieux d'exécution du contrat susceptibles d'être organisées à la demande des candidats.
Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris
FRANCE
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**
Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris
FRANCE
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

6.9.2012